

SEANCE DU 16 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize, le seize février à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Elix le Château, régulièrement convoqué le 5 février 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur DEPREZ François, Maire.

PRESENTS : M. DEPREZ François – Mme DOYEN-CHAPPE Magali – M. AKA Alain - COMBES Laurent - GROS André - CALIZ Serge - Mme DURAND Emmanuelle – M. PARIS René - Mmes LAVIGNE Sandrine - COLAS-MARTIN Gaëlle - M. LOUMAGNE Pierre-Albert - JOST Jean-Marc - Mme MERIC Muriel - M. MARTINEZ Harold.

EXCUSES : M. PARIS René - Mme SENTENAC Anne-Sophie.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LOUMAGNE Pierre-Albert.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2015 : à l'unanimité

Mr LOUMAGNE Pierre-Albert est désigné en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU S.D.E.H.G N° 2016 01

Vu les statuts du SDEHG en vigueur,

Vu la délibération du comité du SDEHG du 26 novembre 2015 approuvant modification de ses statuts,

Vu l'article L5211-17 du CGCT,

Considérant que le SDEHG, par délibération du 26 novembre 2015, a approuvé, à l'unanimité, la modification de ses statuts,

Considérant que la modification des statuts proposée permettrait notamment au SDEHG d'exercer de nouvelles compétences en matière de transition énergétique telles que la création d'infrastructures de charge pour les véhicules électriques,

Considérant que, conformément à l'article L5211-17 du CGCT, les membres du SDEHG doivent désormais se prononcer sur cette proposition de modification des statuts,

Considérant que le conseil municipal doit également se prononcer sur les compétences optionnelles qu'il souhaite transférer au SDEHG parmi celles-ci :

- création et exploitation de réseaux de chaleur ou de froid (L2224-38 du CGCT),
- création, entretien et exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (L2224-37 du CGCT),
- aménagement et exploitation d'installations de production d'électricité de proximité (L2224-33 du CGCT).

Entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la modification des statuts du SDEHG telle que proposée par délibération syndicale du 26 novembre 2015 et figurant en annexe à la présente délibération et transfère au SDEHG les compétences optionnelles suivantes :

- création et exploitation de réseaux de chaleur ou de froid (L2224-38 du CGCT),
- création, entretien et exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (L2224-37 du CGCT),
- aménagement, exploitation d'installations de production d'électricité de proximité (L2224-33 du CGCT).

OUVERTURE D'UNE CARRIERE A CARBONNE N° 2016 02

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée, le dossier d'enquête publique concernant une demande d'ouverture d'une carrière de sable et de graviers sur la commune de Carbonne.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis.

Après discussion, l'assemblée décide de ne pas donner d'avis.

**ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE
N° 2016 03**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de procéder au renouvellement d'une partie du matériel informatique du secrétariat de la mairie, acquis en 2007. Il conviendrait aussi de se doter d'un rétroprojecteur.

L'assemblée :

- décide de procéder à l'acquisition de matériel informatique et d'un rétroprojecteur pour le secrétariat de la mairie pour un montant maximum HT de 2443.50 €.
- s'engage à prévoir les crédits nécessaires à cette acquisition sur le budget 2016.
- Sollicite l'aide du Conseil Départemental la plus élevée possible, pour cette acquisition.

**SUBVENTION – ASSOCIATION KERO'ZEN
N° 2016 04**

Monsieur Le maire rappelle à l'assemblée qu'une subvention de 1000 € avait été prévue sur le budget 2015 de la commune au profit de l'association KERO'ZEN sous condition que cette dernière fournisse le dossier de demande complet. L'association a fourni le dossier complet avec du retard. Toutefois, Monsieur Le Maire propose que la subvention prévue sur le budget 2015 lui soit versée maintenant.

L'assemblée :

- Décide de procéder au versement de la subvention de 1 000 € prévue au budget 2015 de la commune et précise que cette somme sera inscrite sur le budget 2016 de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

- * Madame MERIC fait à l'assemblée le compte rendu de la commission restauration qui s'est déroulée le 15 février.
- * Monsieur Le Maire rapporte à l'assemblée les félicitations de Mr MARTIN pour le bulletin municipal.
- * Monsieur Le maire informe l'assemblée que le Foyer Rural organise une formation aux premiers secours qui se déroulera au Foyer Rural à compter du 17/02/2016

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et au registre ont signé tous les membres.

DEPREZ François			
DOYEN-CHAPPE Magali			